Droit de réponse

Le 4 juillet 2023, l'Action Biblique de France a diffusé sur son site internet un communiqué rédigé par cinq pasteurs sous l'égide de son président, Frédéric Bican. Ce document, présenté comme une conclusion d'enquête formelle, m'a pris par surprise et a laissé mon entourage stupéfait.

Toutes les tentatives de conciliation ayant été épuisées, je n'ai d'autre alternative que d'exercer mon de droit de réponse. Celui-ci m'oblige à respecter plusieurs contraintes de forme, de longueur, et de contenu. J'irai donc droit au but et je ne répondrai qu'aux éléments les plus importants.

Le ton et certaines formulations ambiguës sont accablants et suggèrent le pire, cependant ce communiqué n'apporte rien de nouveau sur le fond. Dans ma précédente intervention publique (20 avril 2023) rédigée à la demande des responsables de l'Action Biblique, vérifiée et amendée par leurs soins (consultable ici : https://www.leboncombat.fr/message-guillaume-bourin/), j'avais déjà reconnu des échanges inappropriés et renouvelé publiquement mes demandes de pardon. En revanche, je contestais et je conteste toujours toute forme d'abus, sexuel ou non. Ma position n'a donc pas varié d'un iota, et je ne vois pas quels éléments ont amené les signataires à s'exprimer comme ils l'ont fait. Je rappelle en particulier que mon pasteur au Canada avait connaissance des détails du dossier, contrairement à ce qu'il affirme désormais en signant ce document.

D'autre part, le communiqué introduit de nouveaux éléments que je conteste avec la plus grande fermeté :

- Je nie avoir systématiquement « sollicité » ces échanges. Je m'interroge sur également sur le ton et le manque de nuance du contenu. Par exemple, l'expression « discussion adultérine » est un véritable fourre-tout : tous les échanges ne rentrent pas dans cette catégorie.
- Je nie également m'être servi de ma « fonction pastorale » pour obtenir quoi que ce soit de ce type. La majeure partie des faits, même les plus anodins, se sont produits alors que je n'étais ni pasteur, ni responsable d'Église. On notera d'ailleurs que le communiqué utilise l'expression « charge non officielle », ce qui, là encore, laisse la porte ouverte à toutes les interprétations.
- Je nie, enfin, que le consentement de qui que ce soit – le mien ou celui de celles et ceux avec qui j'ai échangé – soit en jeu dans cette affaire. Cet élément de langage ne se prête absolument pas à la nature des faits, exagérée depuis le premier jour. Par extension, je considère que l'emploi du mot « victime » est inadapté, sauf s'il vise à noircir le portrait qui est fait de moi.

Dans les semaines qui ont précédé la publication de ce communiqué, mes relations avec une partie de la commission se sont profondément détériorées. Tout d'abord, courant mai 2023, l'Action Biblique a décidé unilatéralement de ne pas recourir à un cabinet d'enquête indépendant, alors que c'était la condition *sine qua non* pour que je collabore à une telle démarche (il faut noter ici que je n'ai jamais été formellement membre d'une Église de l'Action Biblique et que je n'ai jamais été employé par cette union d'églises). Puis, dans un

deuxième temps, nous avons été informés que l'Action Biblique ne rendrait aucun avis sur les accusations les plus graves, celles-là même sur lesquelles elle avait été saisie en décembre 2022. Des conclusions très claires avaient pourtant déjà été établies, nous demandions qu'elles soient à minima évoquées. Enfin, plusieurs signataires de la commission ont exprimé le désir d'assurer la continuité du blog Le Bon Combat et des formations #Transmettre. J'y étais initialement favorable, d'autant que ces ministères étaient à l'arrêt et que j'avais indiqué me mettre en retrait pour un temps indéfini, voire définitif. Cependant, j'ai rapidement compris que l'objectif de la commission était de supprimer tout ou partie de mes anciennes ressources afin de satisfaire aux demandes des accusateurs. Quelques heures avant la publication du communiqué, Frédéric Bican m'a posé un ultimatum : soit je lui transférais la propriété de mes ressources web, soit le communiqué de la commission insisterait sur mon absence de collaboration, qui serait publiquement présenté comme un refus de me repentir. Ces menaces ont donc été mises à exécution.

C'est à contre-cœur que j'utilise mon droit légal de réponse, après avoir épuisé toutes les voies de conciliation possibles et être arrivé au bout du délai de prescription. Ma réputation numérique et ma vie professionnelle sont durablement entachées par le traitement disproportionné de cette affaire, au point que j'ai été contraint de modifier mon nom de famille. Je suis consterné que les signataires de ce communiqué adoptent une posture aussi rigide et refusent de retirer ce document du web. En quoi cette publication est-elle encore nécessaire maintenant que plusieurs dizaines de milliers de chrétiens évangéliques en ont pris connaissance ? La dimension politique de ce dossier conduit à des comportements irrationnels qui n'ont strictement rien à voir avec la discipline d'Église.

Cette commission d'enquête ad hoc, composée essentiellement de personnes extérieures à l'Action Biblique, comptait initialement une douzaine de de membres. Je suis reconnaissant que plusieurs aient refusé de parapher ce communiqué, quelles qu'en soient les raisons. Il demeure que les signataires étaient pour certains des amis très proches. Je souhaite donc de tout mon cœur une issue plus favorable à ce dossier afin qu'un jour, tous ces communiqués et contre-communiqués ne soient plus qu'un mauvais rêve dont on peine à rassembler les détails.

Guillaume Bourin